



SYNTHÈSE RAPPORT DE DURABILITÉ

Public visé

Recommandations conjointes des Fédérations Syndicales Européennes à l'attention des Coordinateurs des CEE / SE - CE et représentants des travailleurs dans les GSN, les CEE et les SE - CE.

GSN : groupe spécial de négociation, CEE : comité d'entreprise européen, SE CE : comité de la société européenne

Contexte : que se passe-t-il ?

Février 2025 : La Commission européenne lance un « paquet omnibus » pour simplifier les règles de reporting sur la durabilité. Sous couvert de « simplification », se prépare en réalité une dérégulation massive et sans précédent des normes d'intérêt public qui visent à :

- ✳️ prévenir et réparer les atteintes aux droits humains et à l'environnement causées par les entreprises,
- ✳️ tout en permettant aux acteurs économiques et financiers de s'aligner sur les objectifs climatiques européens.

Objectifs visés

- ⦿ Affaiblir les obligations des entreprises
- ⦿ Réduire les points de données obligatoires
- ⦿ Ralentir la mise en œuvre des normes sectorielles.

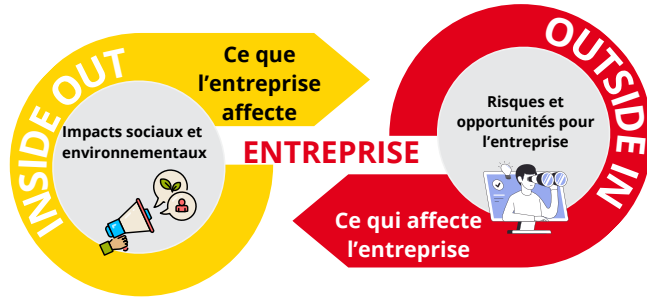
Les Syndicats européens (ETF) dénoncent une attaque contre les droits des travailleurs, la transparence et l'environnement.

CSRD & CS3D : de quoi parle-t-on ?

Acronyme	Signification	Objectif principal
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive	Rapporter les impacts sociaux & environnementaux des entreprises
CS3D	Corporate Sustainability Due Diligence	Intégrer les droits humains et l'environnement dans les chaînes de valeur

Notions clés

- Double matérialité : ce qui affecte l'entreprise et ce que l'entreprise affecte.
- Obligations pour environ 12 000 entreprises de plus de 500 salariés (*vague 1*) au plus tard fin 2025, les autres (*vague 2*) à partir de 2028 (*entre 250 et 500 salariés*).



Pourquoi c'est important pour les représentants des travailleurs ?

Parce que les rapports ne sont pas qu'administratifs :

- ⚠ Ils orientent les stratégies d'entreprise
- ⚠ Ils influencent les choix d'investissements
- ⚠ Ils impactent l'emploi, la formation, les conditions de travail

Le rôle des représentants (CEE/SE CE) est reconnu :

- 1 Participer à l'identification des sujets importants
- 2 Être consultés sur les risques, les objectifs, les indicateurs
- 3 Transmettre leur avis aux organes de gouvernance

Comment agir syndicalement ?

Première étape : poser les bonnes questions à la direction

Actions concrètes à mener

Ce que peut faire un CEE/SE CE :

- ✓ Organiser une réunion dédiée ou créer un groupe de travail
- ✓ Demander une formation avec un expert
- ✓ Comparer les rapports d'autres entreprises du secteur
- ✓ Utiliser le droit à l'expertise et à l'information
- ✓ Pour les entreprises de la vague 1 (*500 salariés et plus*), exiger la publication du rapport avant fin 2025 (*échéance fixée par la directive*)
- ✓ Pour les entreprises de la vague 2 (*250 à 500 salariés*), ne pas attendre 2028 pour demander l'élaboration des rapports

CHECK-LIST SYNDICALE

Sujets à aborder	
Qui a rédigé le rapport ?	☐
Quels sujets sociaux sont jugés importants ? Pourquoi ?	☐
Quels objectifs ont été fixés ? Sont-ils mesurés ?	☐
Comment les salariés, experts de leur travail, ont-ils été impliqués ?	☐

Préparez des exemples concrets et des propositions alternatives.

CONCLUSION

Les rapports de durabilité ne doivent pas devenir un outil de greenwashing ou un simple exercice formel. Ils doivent être un levier syndical pour défendre :

- 👍 La qualité de l'emploi,
- 👍 La transition juste,
- 👍 La transparence sociale et environnementale,
- 👍 La participation active des travailleurs à la stratégie de l'entreprise.